



Pekuakamiulnuatsh  
Takuhikan

X1 102 011

Procès-verbal de la réunion spéciale de Katakuhimatsheta de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh à la salle 203 et par vidéoconférence, située au 1671, rue Ouiatchouan à Mashteuiatsh, le jeudi 1<sup>er</sup> décembre 2022 de 11 h 10 à 11 h 15.

SONT PRÉSENTS : M. Gilbert Dominique, chef  
M. Jonathan Germain, vice-chef  
M<sup>me</sup> Sylvie Langevin, vice-chef  
M. Patrick Courtois, conseiller  
M<sup>me</sup> Carina Dominique, conseillère  
M. Jonathan Gill-Verreault, conseiller  
M<sup>me</sup> Guylaine Simard, conseillère  
M<sup>me</sup> Guylaine Gill, directrice générale  
M<sup>me</sup> Josée Buckell, greffière

ORDRE DU JOUR :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture de l'ordre du jour
3. Infrastructures et services publics
  - 3.1 Initiative de logement dans les réserves (SAC) | Construction 2 jumelés
4. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION

Le chef Gilbert Dominique assume la présidence. Le quorum étant atteint, la réunion est officiellement ouverte.



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

## 2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le chef Gilbert Dominique procède à la lecture de l'ordre du jour de la présente réunion, qui est adopté sans modification.

Proposé par M. Patrick Courtois  
Appuyé de M. Jonathan Germain  
Adopté à l'unanimité

## 3. INFRASTRUCTURES ET SERVICES PUBLICS

### 3.1 INITIATIVE DE LOGEMENT DANS LES RÉSERVES (SAC) | CONSTRUCTION 2 JUMELÉS

#### RÉSOLUTION N° 8377

CONSIDÉRANT la vision de Katakuhimatsheta qui se traduit ainsi : « Unis et fiers de notre identité millénaire, continuons notre portage sur le sentier de l'autodétermination » pour élaborer ses défis et orientations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan affirme et exerce ses droits ancestraux, son titre ancestral, son droit inhérent à l'autodétermination et à l'autonomie gouvernementale sur Nitassinan;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan aspire à améliorer le mieux-être collectif et individuel des Pekuakamiulnuatsh en contribuant aux projets de vie qui visent ces améliorations;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan s'assure que l'organisation répond aux besoins des Pekuakamiulnuatsh et à la mise en œuvre de l'autonomie gouvernementale en adoptant sa structure organisationnelle, ses processus, ses programmes et ses services;

CONSIDÉRANT que Pekuakamiulnuatsh Takuhikan doit assurer la pérennité des infrastructures publiques de la communauté, par leur développement et un entretien régulier et rigoureux, de façon à ce que celles-ci soient fonctionnelles et sécuritaires pour la population;



# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

CONSIDÉRANT que le ministère Services aux Autochtones Canada (MSAC) a octroyé un budget de 770 800 \$ pour réaliser la construction de deux (2) jumelés (4 unités de logement) dans le volet construction dans le cadre de l'initiative logement dans les réserves et les communautés 2021-2024;

CONSIDÉRANT que Katakuhimatsheta a confirmé le montage financier du projet selon la répartition ci-dessous le 4 octobre 2022 :

Contribution du ministère Services aux Autochtones Canada :	770 800 \$
Montant de la contribution de Pekuakamiulnuatsh Takuhikan :	302 651 \$
Coût estimatif du projet :	1 073 451 \$

CONSIDÉRANT que suite au processus d'appel d'offres et à l'ouverture des soumissions, les coûts sont supérieurs à l'évaluation pour un montant total de 324 315,18 \$;

CONSIDÉRANT qu'une demande additionnelle de financement a été transmise au MSAC dans le cadre de l'initiative de logement dans les réserves afin de venir combler le manque à gagner;

CONSIDÉRANT que le 29 novembre 2022, MSAC nous confirme un financement supplémentaire de 244 710 \$ dans le cadre de l'initiative logement dans les réserves et les communautés 2021-2024 et que celui-ci peut être affecté au projet de construction des deux (2) jumelés;

CONSIDÉRANT que le contrat doit être octroyé rapidement à l'entrepreneur et que d'autres options de financement doivent être envisagées afin de combler l'écart;

CONSIDÉRANT les disponibilités budgétaires dans l'enveloppe globale de l'organisation pour l'année financière 2022-2023.

IL EST RÉSOLU d'augmenter la contribution au montant de 79 605,18 \$, pour permettre la construction de deux (2) jumelés (4 unités de logement), à même l'enveloppe globale de l'organisation 2022-2023;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'augmenter le budget de dépense 2022-2023 de la direction Infrastructures et services publics pour un montant de 79 605,18 \$ afin d'octroyer le contrat à l'entrepreneur visant la construction des deux (2) jumelés (4 unités de logement);

# RÉUNION SPÉCIALE DE KATAKUHIMATSHETA

---

IL EST FINALEMENT RÉSOLU de nommer la direction Infrastructures et services publics à signer tous les documents relatifs à la réalisation de ce projet.

Proposée par M. Jonathan Germain  
Appuyée de M<sup>me</sup> Guylaine Simard  
Adoptée à l'unanimité

## 4. LEVÉE DE LA RÉUNION

Levée de la réunion à 11 h 15, proposée par M. Patrick Courtois, appuyée de M<sup>me</sup> Sylvie Langevin et adoptée à l'unanimité.

La greffière,



Josée Buckell